

# COMITÉ SYNDICAL Séance du 16 décembre 2024

<u>Délibération n°2024.12.04</u> : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : TRANSFORMATION D'UN POSTE DE GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE DE B EN CATÉGORIE C OU B

Date de convocation : 3 décembre 2024

## Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Frédéric MARCHE, Département de la Seine-Maritime, suppléant
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant
- Damien THIÉBAULT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire

### Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Myriam DUTEIL, Département de l'Eure, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

#### Pouvoirs:

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Myriam DUTEIL, Département de l'Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Cyriaque LETHUILLER
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, pouvoir à Hugo LANGLOIS
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Jean-Marie ROYER
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT

Secrétaire de séance : Hugo LANGLOIS

Carte: Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	14	0	0	14
Voix	41	21	41	0	0	41

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations de la vallée de la Seine Normande

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex



#### Exposé des motifs

Le SMGSN est organisé autour de 3 services :

Monsieur le président indique que le SMGSN est organisé autour de 3 services :

- un service en charge des stratégies, de l'animation GEMAPI et de la gestion opérationnelle des milieux aquatiques.
- un service en charge la gestion des systèmes de prévention des inondations,
- un service en charge de l'administration, des finances et des ressources humaines.

Ce service administration finances et ressources humaines (SAFIRH) qui regroupe l'ensemble des agents de la filière administrative, a été organisé comme suit par les délibérations du 14 novembre 2022 et du 24 juin 2024 :

- une cheffe de service, attachée, catégorie A,
- deux gestionnaires administratives et financières : une rédactrice spécialisée dans les marchés et une rédactrice en charge de la thématique ressources humaine et exécution budgétaire,
- une assistance de direction.

Afin de poursuivre ses missions et de s'adapter aux nouveaux besoins du syndicat, le service doit légèrement faire évoluer son tableau des effectifs, hérité de la période de préfiguration.

En particulier, il est proposé de modifier le poste de responsable administratif et financier actuellement en catégorie B en poste d'assistant de gestion financière, budgétaire et comptable et gestion ressources humaines, catégorie B ou C. En effet, les missions de ce poste correspondent désormais, à parts égales, aux fiches métiers du CNFPT suivants qui relèvent des catégories B et C :

- en RH: Assistant(e) en ressources humaines, fiche n°07/A/05,
- en finances : Assistant(e) de gestion financière, budgétaire et comptable, fiche n°A5B/05 et, plus ponctuellement, coordonnateur/trice budgétaire et comptable, fiche 06/A/04.

Actuellement, ce poste est occupé par un agent contractuel. Dès qu'il sera vacant, il conviendra de le publier en l'ouvrant aux agents de catégorie B ou C.

#### Délibération

Le comité syndical,

#### VU:

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique,
- la délibération relative au tableau des effectifs du 24 juin 2024,
- l'avis du Comité Social Territorial en date du 25 novembre 2024.

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE :

De transformer le poste de gestionnaire administratif et financiers – ressources humaines et budget, de catégorie B, en poste d'assistant de gestion financière, budgétaire et comptable et gestion ressources humaines, catégorie B ou C.

Le président du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande

Julien DEMAZURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20241216-2024-12-04-DE